



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 20 décembre 2016, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 121-2016 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 806, rang de la Rivière Sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 22^e jour du mois de décembre 2016.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi le 22 décembre 2016.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 22^e jour du mois de décembre 2016.

Sherron Kollar,
Directrice générale